Chère étudiante, cher étudiant,

Tu as été sélectionné(e) pour bénéficier d'une bourse de mobilité, dans le cadre du programme Erasmus+, Erasmus Belgica (EB) ou du Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur (FAMES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce dont nous nous réjouissons. C’est une belle opportunité ; c’est également un **ENGAGEMENT**. Il y a évidemment des règles et procédures à respecter avant, pendant et après ton séjour ; elles sont rappelées ci-après. **Leur non-respect entraînera d'office l'annulation de ta candidature et le remboursement de l’entièreté de la bourse octroyée**.

Conserve bien ce document, il te servira de feuille de route.

N’oublie pas qu’une mobilité bien préparée est une mobilité réussie.

***Avant de partir***

1. Tu participes à toutes les réunions organisées pour préparer ta mobilité ;
2. Tu utilises exclusivement l’adresse courriel institutionelle…@student.hech.be ;
3. Tu encodes ta candidature sur MyHECh.be (*Partir en Erasmus*) entre **le 11/04/24 et le 22/04/24** ;
4. Pour compléter ton contrat d'études (choix des cours que tu suivras à l’étranger : ***L****earning* ***A****greement -* ***L.A.***) : tu prends contact par courriel avec ta coordinatrice pédagogique :
* **Aurélie Frankinet,** aurelie.frankinet@hech.be**,** pour le domaine agronomique, campus de Huy ;
* **Christine Sommeillier,** christine.sommeillier@hech.be, pour le domaine agronomique, campus de Gembloux ;
* **Anne-Marie Martin Lanero**, anne-marie.martinlanero@hech.be, pour le domaine économique ;
* **Marie Klinkenberg**, marie.klinkenberg@hech.be, pour le domaine pédagogique.

Ta coordinatrice pédagogique te transmet dans le courant du mois d’avril, par courriel ou lors d’une rencontre individualisée, les documents nécessaires à la construction de ton contrat d’études, à savoir, un document « Principes de mobilité » ainsi qu’une « Grille de convergence » des cours à sélectionner dans l’université d’accueil ou un lien vers le répertoire de cours. Un semestre/une année d’études totalise au moins 27/60 ECTS et pas plus de 33/66 ECTS, y compris les cours de langue du pays d’accueil ;

1. À partir de ces documents, tu dois vérifier sur le site de l’université d’accueil que les cours choisis sont toujours bien organisés au semestre renseigné et les retranscrire avec leur code dans le volet A du LA de Myhech (*Partir en Erasmus > LA/Conv.*) à partir du **1/05/24** et au plus tard pour le **22/05/24 ;**
2. Tu t’inscris à l’université d’accueil en respectant la deadline et la procédure prévue (*voir mail de l’institution d’accueil ou du BRI HECh*) ; tu vérifies la date de rentrée ou semaine d’accueil pour les étudiants Erasmus, les dates des sessions d’examens **(1ère et 2e)** ainsi que le niveau de langue requis ;
3. Tu contactes l'assistante sociale (Audrey Kouprianoff, audrey.kouprianoff@hech.be) afin d’établir la catégorie d’étudiants dont tu fais partie. Pour rappel, ceci permet de moduler le montant de la bourse de mobilité;
4. Tu passes le test de langue en ligne (EU Academy) selon les règles annoncées par courriel (sauf mobilités Erasmus Belgica) et tu nous transmets une copie de tes résultats par courriel. Un niveau B1 est requis dans la langue d’enseignement. S’il n’est pas atteint, tu suis les cours de langue en ligne pour y parvenir avant le début de ta mobilité ;
5. Ta coordinatrice pédagogique te fixe rendez-vous au plus tard la semaine précédant le blocus pour vérification et validation du contrat d’études avant envoi pour approbation et validation par le coordinateur de département de l’institution d’accueil avant le **14/06/24** ;[[1]](#footnote-1)
6. A l’issue de la délibération de juin, tu nous communiques tes résultats par courriel à l’adresse relinter@hech.be ;
7. En cas de deuxième session, tu préviens l’institution d’accueil que tu ne pourras être présent(e) avant le **14/09/24** ;
8. Tu demandes à ton secrétariat d’études de compléter l’*Attestation dossier administratif\** prouvant que celui-ci est en ordre ;
9. Pour les mobilités **Erasmus Belgica uniquement**, tu nous transmets copie de ton contrat de bail ;
10. Les assurances suivantes doivent obligatoirement être souscrites et justifiées par une attestation, elles sont réclamées par l’Agence Erasmus:
	* « soin de santé (mutuelle) » ou carte européenne maladie « accident et maladie grave, y compris incapacité temporaire ou permanente »
	* « rapatriement, y compris en cas de décès » (par exemple, Ethias assistance, Europe Assistance, Mutas, …)
	* « voyage » (annulation et perte, vol ou dégâts bagages) à prendre en même temps que le titre de transport ;
11. Tu envoies **un seul courriel** à l’adresse relinter@hech.be, avec en pièces jointes les attestations reprises ci-dessus (dossier administratif, assurances (3) et le cas échéant, le contrat de bail) ;
12. Tu signales ton voyage sur le site de l’ambassade de Belgique, <https://travellersonline.diplomatie.be/>. Tu fais une copie de ta carte d’identité et/ou de ton passeport que tu laisseras toujours dans ton logement à l’étranger ;
13. Après la délibération de juin ou de septembre et impérativement avant ton départ, tu prends rendez-vous avec les coordinatrices administratives pour passer au Bureau des Relations Internationales (BRI) afin de signer le *contrat de bourse Erasmus+, EB, FAMES*.

**Une fois ces documents signés, nous sommes liés contractuellement.**

***Sur place***

1. Tu représentes la HECh et ton comportement doit être exemplaire ;
2. Dès ton arrivée dans l’institution d’accueil, tu te rends au BRI de l’université d’accueil et tu nous transmets par courriel, copie scannée de l’*Attestation de séjour\** dûment complétée et estampillée **pour la partie** **arrivée ;**
3. Tu dois également, le plus tôt après ton arrivée, vérifier la faisabilité de ton contrat d’études;
4. Si tu es contraint de modifier ton contrat d'études, **et ce uniquement pour des raisons pédagogiques justifiées et clairement exprimées par courriel à ta coordinatrice pédagogique**, tu effectues les modifications dans le volet A de ton L.A. sur Myhech et tu n’oublies pas de le valider à nouveau. Celles-ci ne seront effectives qu’après validation par les coordinateurs pédagogiques de la HECh et de l’institution d’accueil.

Ces modifications devront se faire au plus tard, **le 15 octobre** pour le Q1, le **15 février** pour le Q2 ; plus aucune modification ne sera acceptée après ces dates. *Ton contrat d’études est le document le plus important de ta mobilité. Il permet le processus de reconnaissance académique, à savoir la validation des crédits obtenus en mobilité par le jury de la HECh via le relevé de notes (Transcript of records) transmis par l’institution d’accueil ;*

1. Tu signales ta présence et ton statut d'étudiant en mobilité à chacun des professeurs que tu auras à l’institution d’accueil ;
2. Tu nous donnes de temps en temps un courriel avec des nouvelles ;
3. Si tu dois faire face à des problèmes sur place, tu essayes dans la mesure du possible de les résoudre avec l'institution d'accueil ; s’il n’y a pas de solution locale, tu nous contactes par téléphone (+32 4 254 76 04), via Teams ou par courriel (relinter@hech.be); nous sommes là pour t’aider ;
4. Tu dois évidemment suivre à l’institution d’accueil les cours et matières prévues au contrat d’études et y présenter toutes les épreuves correspondantes ; tu as droit à deux sessions d’examens, organisées selon les calendriers de l’institution d’accueil. **Toute épreuve du contrat d’études non réussie doit être représentée dans l’institution d’accueil en 2e session aux dates et conditions prévues par l’institution d’accueil.**
5. Si un stage est prévu dans ton cursus de l’institution d’accueil, tu nous en communiques, par courriel, le lieu, l’institution et le secteur d’activités ;
6. Tu suis régulièrement les cours de langue en ligne sur le site EU Academy ;
7. Pour les mobilités du Q1 et Q1 + Q2, entre **le 1er et le 30/11/24**, dès que tu en reçois notification sur Myhech tu valides le volet B de ton LA et tu finalises ton cursus. Pour les mobilités du Q2, entre **le 1er et le 15/03/2025**, dès que tu en reçois notification sur Myhech, tu valides le volet B de ton LA et tu finalises ton cursus ;
8. A la fin de ton séjour, tu fais compléter et signer l’*Attestation de séjour\** pour la partie départ par le BRI de l’institution d’accueil ;
9. Si tu es délibéré « ajourné » lors de la première session à la HECh, tu dois t’inscrire en deuxième session via MyHECh avant le 15/08/2025.

***Au retour***, au plus tard 15 jours après la fin de la session d’examens,

1. Tu présentes à nouveau le test de langue en ligne (EU Academy) et tu nous fais parvenir le résultat par courriel ;
2. Tu complètes le rapport « BRI » et le rapport de mobilité en ligne sur le site de l’agence européenne (*aide à la rédaction du rapport final de mobilité*\* pour le compléter à lire impérativement), au moyen du lien que tu auras reçu par courriel à la fin de ton séjour ;
3. Tu signales ton retour au BRI de la HECh, communiques tes résultats et nous remets *l’Attestation de séjour\** complétée et signée pour la partie départ.

Le **paiement de la bourse** de mobilité Erasmus+, EB ou FAMES se fera en deux étapes :

1. au moment de ton départ, 80% du montant total maximum de la bourse
2. après ton retour et remise de TOUS les documents contractuels, solde des 20% restant en fonction du nombre de jours passés effectivement sur place.

*!!! La gestion des autres aides financières, allocation d’études Fédération Wallonie-Bruxelles, conseil social etc… ne dépend pas du BRI !!!*

*\*à télécharger via* <https://www.hech.be/fr/nos-services/relations-internationales> ou dans l’équipe Teams Etudiants Outgoing 24-25

Nous te souhaitons une belle fin d'année scolaire et un excellent séjour.

Dominique Pairoux, coordinatrice administrative

Laura Giraerts, adjointe administrative

Aurélie Frankinet, Christine Sommeillier, Anne-Marie Martin Lanero et Marie Klinkenberg, coordinatrices pédagogiques.

Fait à Liège, le …………………

Par la signature de ces consignes, je m’engage à respecter les procédures administratives et pédagogiques pendant la préparation et toute la durée de mon séjour. Je suis conscient que cette sélection pourrait être annulée en cas de non-respect des procédures.

La remise de tous les documents administratifs dans les délais impartis est un préalable à la délibération de première session et, conformément aux articles 5 et 11 du contrat de bourse Erasmus+, à l’article 7 du contrat de bourse Erasmus Belgica ou FAMES, le remboursement de la partie perçue de la bourse de mobilité sera exigé en cas de manquement avéré (retard dans la transmission des documents, non présentation de la deuxième session dans l’institution d’accueil, notamment).

Nom - Prénom : …………………………………

Etudiant de la section : ………………………………………………….

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

1. Les points 4 et 5 peuvent être agencés de manière différente en fonction des consignes données par ta coordinatrice pédagogique. [↑](#footnote-ref-1)